

ses fonds sans donner de titres aux investisseurs privés, en leur donnant grâce à ces titres une voix qui peut entrer en conflit avec celle de la Couronne. De même, les transporteurs publics du Canada peuvent être représentés autrement qu'en devenant actionnaires de la corporation.

Selon un des arguments fréquemment invoqués en faveur de la propriété publique, outre les conflits du genre dont j'ai parlé, il arrive parfois qu'une opération est tellement complexe que, s'il faut l'administrer, la surveiller et régler les litiges qui surgissent, les frais de surveillance et d'administration excèdent les bénéfices que l'on croyait pouvoir réaliser d'une entreprise privée. Nous l'avons constaté dans le passé; cela s'est produit dans le cas de la Banque du Canada et d'autres sociétés canadiennes qui finalement, ont dû être transformées en sociétés complètement publiques par suite des conflits et des difficultés d'ordre administratif.

Le ministre n'est pas sans connaître les possibilités d'une société d'État, car dans son témoignage devant le comité, il a dit avoir songé à la propriété publique; c'est l'un des aspects qu'il avait examinés avant de présenter ses recommandations. Or ce qui était étonnant à propos de la remarque du ministre qu'il avait songé à la propriété publique, est la façon plutôt cavalière dont il a écarté cette formule. Je voudrais citer un extrait de la déclaration du ministre au comité afin de mettre la Chambre au courant de ses propos au sujet de la propriété publique et de certains des arguments qu'il a invoqués au nom de la propriété publique avant de les écarter. A un moment des audiences du comité, il a déclaré:

Permettez-moi de dire franchement qu'une telle proposition ...

Concernant une société de la Couronne.

... me semble attrayante par certains côtés, car elle me libérerait de bien des soucis. Ce serait relativement simple de rédiger une mesure législative pour une société de la Couronne; je pourrais probablement m'en tirer facilement sur le plan politique en allant à l'encontre des intérêts des compagnies de téléphone et je n'aurais en fin de compte aucun souci quant aux frais et à la compétence.

J'insiste sur ces mots de la déclaration du ministre: «Je n'aurais plus aucun souci quant aux frais et à la compétence.» Ce sont là les paroles du ministre des Postes du Canada (M. Kierans), l'homme qui dirige notre service postal. Le ministre veut-il nous faire croire que, parce que le ministère des Postes est dirigé par le gouvernement canadien, il n'a pas à se soucier des frais ni de la compétence? Prétend-il que le gouvernement ne se

préoccupe pas de ces choses et que les entrepreneurs privés sont les seuls à le faire? Si c'est ce qu'il pense du ministère des Postes, une partie du crédit qui lui a été attribué au sujet de l'administration du ministère est mal fondée, selon moi. Mais j'espère que le ministre des Postes se soucie tout autant des frais et de la compétence de son ministère que n'importe quel entrepreneur privé. Le ministre disait plus loin, au cours de sa déclaration devant le comité:

Si le système de satellite élaboré sous l'égide d'une société de la Couronne s'avérait plus coûteux que prévu, on pourrait facilement expliquer la chose en disant qu'elle est inévitable lorsqu'il s'agit d'un programme qui est le premier de ce genre et faire retomber les frais supplémentaires sur le contribuable.

Quelle remarquable déclaration de la part d'un ministre de la Couronne. Quelle preuve de son attitude envers la gestion des ministères du gouvernement—faire retomber les frais supplémentaires sur le contribuable! Est-ce là sa raison de refuser une société de la Couronne, à savoir qu'il a si peu confiance en lui-même et en ses associés de son parti qu'il craint de se vouer à une entreprise du gouvernement? Il est certain qu'on ne saurait émettre un argument plus fallacieux contre une société de la Couronne.

En fait, le ministre est en train de nous dire ceci: tant que les libéraux seront au pouvoir, la mentalité et l'attitude exprimées par le parti libéral ne laissent aucun espoir d'obtenir des mesures efficaces de la part des ministères. Nous avons soupçonné l'existence de cette situation. Il suffit de considérer le chaos actuel au bureau des passeports pour comprendre ce qui inquiète le ministre des Postes.

Cependant, j'aime songer aux jours où le ministre des Postes ne faisait pas partie du cabinet, peut-être même avant l'époque où il était candidat à la direction du parti libéral. C'est alors qu'il a fait, je crois, certaines des plus belles déclarations jamais prononcées dans notre pays au sujet des possibilités d'avenir du Canada. Il avait alors beaucoup d'idéalisme et de courage. Que sont devenus, dans l'intervalle, cet idéalisme et ce courage?

Une voix: Il a été écrasé par Benson.

M. Saltsman: Mon collègue vient justement de me suggérer la réponse. Il a été écrasé par M. Benson.

L'hon. M. Kierans: Malmené par M. Benson.

M. Saltsman: Je remercie le ministre, monsieur l'Orateur; il vient juste de dire: «malmené par M. Benson». Cela indique bien que